

L'organisation 2021-2022

Cours 1 /Premières années Escabeau 2 marches	Jeudi 19h30-20h45
Cours 2 /Intermédiaires Escabeau 4 marches	Mercredi 19h30-20h45
Cours 3 /Avancés Escabeau 6 marches	Mercredi 21h-22h15
Cours 4 /Tango Plus Escabeau sur mesure. Tous les 15 jours	Jeudi 21h-22h30
Pratique Trafic-Tango Tous les 15 jours	Jeudi 21h-22h30

**L'horaire des cours peut être avancé d'1/4 d'heure en fonction des danseurs*

- Les cours sont hebdomadaires et durent 1h15 (excepté le cours Tango Plus). L'inscription aux cours est annuelle (30 semaines) ou trimestrielle (10 semaines)
- L'inscription au cours "Tango Plus " se fait par séance (carte de 5 séances) sur réservation et pour 4 duos : il est conçu pour les danseurs inscrits aux cours 2 et 3. Ce sont des cours de 1h30 "autour d'une idée" et ils s'inscrivent dans une thématique à la demande des danseurs. Ce cours a lieu tous les 15 jours en alternance avec la pratique.
- La pratique Trafic-tango a lieu tous les 15 jours en alternance avec le cours' Tango Plus. Elle est gratuite et rassemble tous les danseurs inscrits aux cours de Tres Minutos.

TARIFS Cours et pratique

Adhésion annuelle à l'association obligatoire : 20 euros / personne

Tous les cours durent 1h15 excepté le cours Tango + qui dure 1h30

Forfait annuel 2021-2022		
Plus de de 25 ans	pour tous les niveaux	294 € / pers
Moins de de 25 ans	pour tous les niveaux	½ Tarif
Pour un 2° cours	pour tous les niveaux	½ Tarif
Tango Plus	Carte de 5 cours	50€
Forfait trimestriel par période de 10 cours hebdomadaires (3 périodes)		
Plus de de 25 ans	pour tous les niveaux	125 € /pers
Moins de de 25 ans	pour tous les niveaux	½ Tarif

- Il y a parité dans tous les cours.
- L'inscription d'un (une) danseur (e) n'est confirmée que lorsque le binôme est composé.
- La participation aux différents cours ne peut avoir lieu que si le règlement a été effectué.
- Toute réservation à "Tango Plus" doit obligatoirement être faite au moins le lundi précédent la séance (nombre limité de duos).

Trois possibilités de paiement pour les cours si inscription à l'année :

- Paiement en 1 chèque de la totalité : (1x 294 €) par personne
- Paiement étalé en 3 chèques (3 x 98€) par personne
- Paiement étalé en 6 chèques (6 x 49€) par personne

Dépôt à la banque échelonné en fonction d'un échancier défini et remis à chaque adhérent.

- 50% de réduction pour tout niveau supplémentaire suivi :
- 50% de réduction pour les moins de 25 ans : sur présentation d'un justificatif.
- 10% de réduction pour les demandeurs d'emploi : sur présentation d'un justificatif.

En raison des dernières directives du gouvernement pour cette rentrée (décret du 7 août 2021), la **présentation d'un « pass sanitaire » devient obligatoire** pour tous les pratiquants majeurs notamment dans les établissements sportifs de plein air, les établissements sportifs couverts, **les salles de danse**, les salles municipales à usage multiple.